

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 7, 2^e édition, modifié par la Résolution IX.1 Annexe B de la COP9). La 3^e édition du Manuel, contenant les modifications en question, est en préparation et sera disponible en 2006.
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

GABA MANO Pierre

Ministère des Eaux, Forêts, Chasse, Pêche et de
l'Environnement

BP 830 -Bangui- (Rép. Centrafricaine)

Courriel : gabamano52@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

14/06/2008

3. Pays :

République Centrafricaine

4. Nom du site Ramsar :

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

Rivière Sangha située en République Centrafricaine

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour : Non applicable

7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

- i) une copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :
- ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :
- iii) un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Le site est situé à la pointe Sud Ouest du pays limitrophe avec le Cameroun à l'Ouest et le Congo à l'Est.

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

Longitude : 16 °15' E et latitude : 2°40' N

9. Localisation générale :

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le site est localisé à la pointe au sud-ouest du pays, faisant frontière avec la République du Cameroun, dans le domaine de la forêt dense humide sempervirente.

Le site Ramsar proposé est inclus essentiellement dans la préfecture de la Sangha-Mbaéré ; principalement dans la sous-préfecture de Bayanga. Il se trouve à 100 km de la ville de Nola et à 1 km de la ville de Bayanga.

La Préfecture de la Sangha Mbaéré selon le dernier recensement de 2003 compte 101 074 habts et la Commune de Bayanga compte 14 000 habts.

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

Altitude minimale : 405 m ; Altitude maximale : 629 m, moyenne : 517 m

11. Superficie :

La superficie du site entière est 275.000 hectares ; les zones humides couvrent 29.000 ha de cela.

12. Description générale du site :

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

La Sangha est le deuxième plus important cours d'eau du pays. Le site couvre les cours d'eau Sangha, Yobé, Mossapoula et les forêts périodiquement inondées situées sur les rives droite et gauche de ces deux cours d'eau. En période des hautes eaux, l'inondation s'étend jusqu'à 4-5 km à l'intérieur de la forêt tandis qu'à l'étiage, il des zones inondées de façon permanente, notamment le bassin de la rivière Goboumo au Sud. La durée de l'inondation est d'environ 6 mois (de fin juillet à fin janvier). La limite entre les forêts de terre ferme et les forêts

périodiquement inondées est très nettement identifiable : elle se caractérise par un changement de structure et de composition de la végétation et par la présence, en zone inondable, d'un important réseau de racines aériennes. Une partie des forêts de terre ferme comprise entre les rivières Sangha et Ndoki du site Ramsar (cf. la carte). Des plus importantes valeurs du site résident dans son importance hydrologique, renferme par ailleurs des espèces menacées d'extinction telles que les éléphants, abrite des espèces végétales, de poissons et d'oiseaux d'eau, pour le maintien de la biodiversité.

13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

2 • 3 • 7

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 2

Ce site est connu pour le soutien de diverses espèces; quelques espèces suscitant des préoccupations mondiale pour conservation. Parmi ceux-ci, il ya le natif Faucon crécerellette (*Falco naumanni*), classé comme vulnérable en vertu de la Liste rouge de l'UICN.

Il existe 16 des 20 espèces de primates que compte la RCA, parmi lesquels le Gorille de plaine de l'Ouest (*Gorilla gorilla gorilla*) et le chimpanzé (*Pan troglodytes*), qui sont classées comme en danger critique d'extinction et espèce en voie de disparition respectivement.

Des éléphants de la saline (*Loxodonta africana*) du projet Dzanga Sangha qui sont des espèces menacées d'extinction viennent s'abreuver dans cette rivière. Ces derniers sont classés en vertu de l'Annexe 1 de la CITES, qui énumère les espèces qui sont parmi les plus menacées.

Critère 3

Le principal intérêt du site réside dans la présence, au sein du domaine des forêts denses humides, de forêts inondées périodiquement sur une importante superficie. Il s'agit d'un écosystème peu commun dont les espèces typiques sont susceptibles d'être représentées ici par des effectifs importants. Une zone de forêts de terre ferme a également été incluse dans le site par souci de cohérence écologique, certaines espèces animales utilisant les deux milieux.

La forêt de Dzanga Sangha revêt une grande importance en Afrique Centrale ; elle renferme une forte densité d'espèces dont les plus connues sont : l'éléphant, le gorille de plaine, le chimpanzé, le bongo, des centaines d'espèces d'oiseaux et probablement des milliers d'insectes et autres micro-organismes comme les champignons et les bactéries.

Après la réalisation d'enquêtes récentes ce site a été noté pour la richesse élevée des espèces.

Ressources halieutiques: Dans la région de Dzanga-Sangha, existe une grande variété de poissons, encore mal connue, et dont l'identification reste souvent réservée aux spécialistes,

peuples riverains et pêcheurs. Les familles de poissons dominantes sont Alestiidae, Aplocheilidae, Cichlidae, Claroteidae, Cyprinadae, Mochokidae, Mormyridae et Schilbeidae. Des bancs des espèces Clupeidae (*Microthrissa* et *Odaxothrissa*) et les petites espèces de Barbus vivent dans des habitats d'eau libre.

Ce site est aussi connue pour son importance pour les crabes d'eau douce, selon les études, (Cumberlidge et Bokyo, 2000) huit espèces sont présentes le long de la Sangha supérieure spécifiquement dans la Réserve de Dzanga Sangha. Cette recherche a aussi découvert deux nouvelles espèces de *Sudanonautes* et deux nouvelles espèces de *Potamonautes*.

Les serpents aquatiques et semi aquatiques sont également présents dans le site. Les plus communs sont *Boulengerina annulata*, *Natriciteres olivacea*, *Naja melanoleuca* et *Python sebae*.

Reptile : La forêt de Dzanga-Sangha renferme beaucoup de reptiles. Les plus caractéristiques sont : Crocodiles du Nil (*Crocodylus niloticus*) ; Crocodile à nuque cuirassée (*Crocodylus cataphractus*) ; Varan du Nil (*Varanus niloticus*) ; Tortue terrestre (*Testudo* sp) ; Tortue d'eau douce (*Trionyx* sp) ; Python de seba ; (*Python sebae*) ; Python royal (*Python regius*) ; Vipère de Gabon (*Bitis gabonica*) ; Mamba rouge et vert (*Dendroaspis* sp) ; Cobra (*Naja nigricollis*)

Le plus commun des mammifères aquatiques appuyé sur le site est le Potamogale et deux autres espèces de loutre, Loutre À Joux Blanches et Loutre À Cou Tacheté. Le Potamogale est originaire de la République centrafricaine ainsi que les autres nations au sein de la zone centrale la forêt tropicale et ses zones périphériques

En bordure de cette même rivière abondent des espèces végétales telles que le raphia très prisé par la population autochtone dans la fabrication du vin de raphia, mais aussi pour le maintien de la biodiversité.

Le Bouscarle du Dja (*Bradypterus grandis*) d'abord cru rare et limitée, mais depuis ses vocalises été enregistrée avec une plus grande fréquence dans la région d'Afrique centrale, son habitat préféré des marais ne semble pas rares, mais assez inaccessible et peu visités. Il y aurait des centaines de zones appropriées de *Rhynchospora* dans les forêts marécageuses du sud de la République centrafricaine, mais la plupart ne sont pas facilement accessibles, et ceci est susceptible d'expliquer la rareté des documents (Birdlife International, 2008). C'est également le cas pour Gobemouche Soyeux À Tête Grise (*Batis minima*).

Le site est également connu pour soutenir 14 espèces d'ongulés, dont l'un est l'Oryctéropele (*Orycteropus afer*), qui est noté comme étant natif à la République Centrafricaine. Toutefois sa distribution dans les forêts tropicales d'Afrique occidentale est mal connue (Taylor, sous presse). La répartition de l'Oryctéropele est largement déterminée par la distribution de fourmi et espèces appropriées contre les termites.

14 espèces de carnivores sont également soutenus ici; de ces crocuta *Crocuta* (l'Hyène tachetée) est noté comme ayant une distribution plus continué dans cette région où se trouve le site.

Critère 7

La rivière Sangha constitue pour la Réserve, un réservoir halieutique important. Le relief de plaine est l'une des conditions naturelles favorables au développement des populations halieutiques par la présence des zones de marécages. Enfin, il faut garder à l'esprit que la rivière est un milieu très dynamique et que les fluctuations de la rivière au cours de l'année sont associées au comportement des poissons: reproduction, régime, déplacements et migrations.

Citons aussi la présence d'espèces de la famille des Clariidae du genre *Clarias*, Bagridae du genre *Auchenoglanis*, Citharinidae du genre *Citharinus*, Characidae du genre *Hydrocyon*, Cyprinidae du genre *Labeo*, Mochocidae du genre *Synodontis*, Cichlidae du genre *Tilapia*.

Une soixantaine d'espèces de poisson dont l'effectif est estimé à 400 migrent des eaux profondes vers cette rivière pour y frayer. La rivière Sangha constitue pour la Réserve, un réservoir halieutique important. Le relief de plaine est l'une des conditions naturelles favorables au développement des populations halieutiques par la présence des zones de marécages. Il faut garder à l'esprit que la rivière est un milieu très dynamique et que les fluctuations de la rivière au cours de l'année sont associées au comportement des poissons: reproduction, régime, déplacements et migrations

Alors que la rivière est inondée en permanence, il manque d'oxygène et l'environnement est acide, des poissons trouvés ici se sont adaptés pour assurer qu'ils survivent. Les adaptations comprennent vessie natatoire (*Polypterus* et *Protopterus*) et accessoire organes respiratoires au-dessus des branchies (*Clarias*).

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2

s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique :

- Domaine :Afrotropical
- Biome :Forêts tropicales humides
- Province :Forêts ombrophiles congolaises

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) :

Domaine Congo-Guinéen selon Boulvert (1987)

16. Caractéristiques physiques du site :

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

➤ **Géologie :**

Le site Ramsar s'étend sur un plateau de grès. Elle repose sur les alluvions récentes de la Haute Sangha.

Les sols sont en large majorité légers et filtrants, à prédominance sableux, pauvre en argile dans les horizons supérieurs, devenant sablo-argileux en profondeur. Dans les bas-

fonds, on rencontre des sols hydromorphes plus riches. Par endroits et plus fréquemment vers Lidjombo, on trouve des sols ferrallitiques sans ou avec peu de gravillons. L'aptitude agricole de ces sols est moyenne à bonne. Ils sont faciles à travailler, mais la fertilité, très haute après défrichement de la forêt, peut rapidement s'épuiser si l'on ne veille pas à maintenir un taux de matière organique suffisant par un système de culture approprié.

➤ **Géomorphologie :**

Le relief de la Réserve varie entre 400 et 690 m. La topographie se présente en deux grands ensembles :

- dans la partie sud, la grande plaine de la Sangha et de ses affluents, qui s'étend du Nord au Sud, depuis Béya à Lindjombo et Molongondi, sans relief marqué et d'une altitude moyenne de 350 m.

- la région de plateaux, au Nord, de part et d'autre de la Sangha : au Nord-Est, le prolongement du plateau gréseux de Carnot et de Gadji, avec des dénivelés importants de 40-60% ; au Nord-ouest, le prolongement du plateau de Bilolo. Ces deux plateaux présentent une altitude moyenne de 650m.

➤ **Types de sols :**

En forêt de terre ferme, les sols sont de type ferrallitique fortement désaturés (teneurs en bases échangeables faibles) et à très forte teneur en sable (> 90%). Les sols des forêts inondables sont de type alluvionnaire, à forte hydromorphie et à teneur élevée en matière organique.

➤ **Hydrographie :**

Le niveau de la rivière varie de 3,5 m entre les moments d'étiage et de crue. Selon la période de l'année, on peut donc grossièrement distinguer plusieurs régimes hydriques de la Sangha :

De mi décembre à fin janvier : eaux descendantes

De février à mi mai : basses eaux

De mi mai à fin août : eaux montantes

De septembre à mi décembre : hautes eaux

La pente moyenne le long de la Sangha est de 0,5%. C'est un fleuve à courants irréguliers et complexes. On renseigne des débits de 700 m³/s en crue, à Ouessou, en aval du confluent Ngoko.

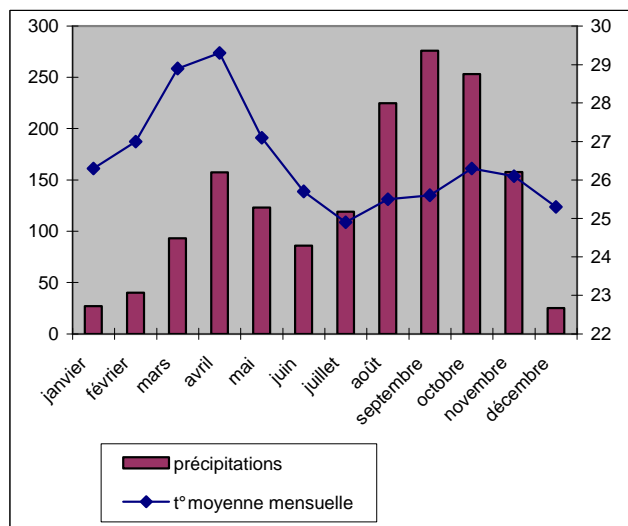
➤ **Hydrologie :**

La Sangha est alimentée par quelques affluents permanents mais essentiellement par la nappe phréatique : en raison de la forte perméabilité des sols, les précipitations s'infiltrent immédiatement et pénètrent profondément jusqu'à la nappe phréatique qui s'établit au niveau de drainage le plus bas de la région. Les cours d'eau reçoivent donc souterrainement l'eau d'un vaste bassin versant. La période des hautes eaux s'étend d'août à janvier tandis que l'étiage intervient au mois de mai. Plusieurs zones inondées subsistent en chapelets le long de la Sangha et de ses affluents.

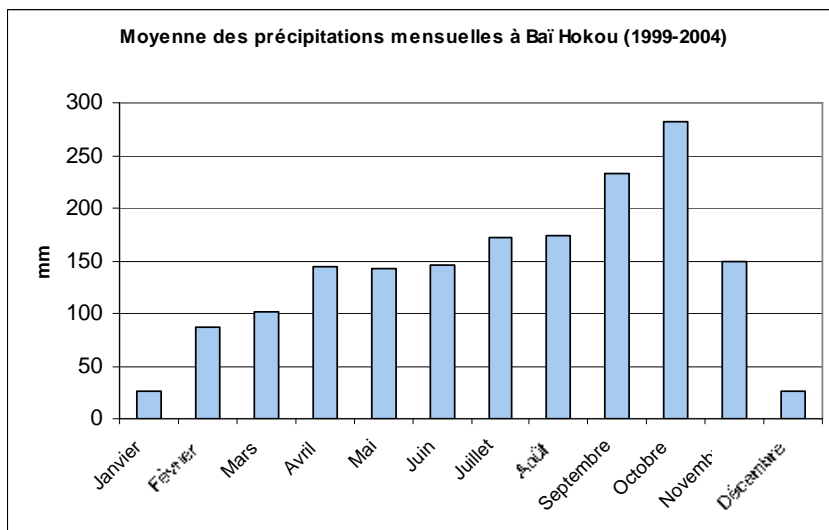
La pente moyenne le long de la Sangha est de 0,5%. C'est un fleuve à courants irréguliers et complexes. On renseigne des débits de 700 m³/s en crue, à Ouessou, en aval du confluent Ngoko.

- **Qualité de l'eau :** Forte teneur en matière organique. Caractéristiques physio-chimiques inconnues.
- **Profondeur :** Inconnue. Probablement inférieur à 5 m pour la Sangha avant le point de confluence au niveau de Nyangouté, non loin du point de point d'intersection des frontières.
- **Pluviométrie:** Régime des pluies de type tropical caractérisé par une seule saison sèche s'étalant de décembre à février. Moyenne annuelle des précipitations à Bayanga (1966-1978) :1594 mm ; moyenne mensuelle du mois le plus humide (septembre) : 305 mm ; moyenne mensuelle du mois le plus (décembre) : 6 mm
- **Climat :** La région bénéficie d'un climat de type guinéen forestier (proche du climat équatorial), caractérisé par une saison sèche de 3 mois (décembre à février) et une saison des pluies de 9 mois avec une courte période sèche de juin à juillet. La durée de croissance des végétaux est néanmoins de l'ordre de 300 jours : l'humidité relative et la réserve en eau des sols permettent de satisfaire une évapotranspiration maximale. On peut donc considérer que la période écologiquement sèche couvre les 2 mois de janvier et février.

Il y a en général des averses pendant cette saison sèche. La pluviométrie moyenne annuelle est de 1400 à 1600 mm, avec une température moyenne de 26°.



* Source: Société Slovenia Bois de Bayanga



17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

➤ Principales formes d'utilisation des sols :

- **Climat** : Régime des pluies de type tropicale caractérisé par une seule saison sèche s'étalant de décembre à février. Moyenne annuelle des précipitations à Bayanga (1966-1978) : 1594 mm ; moyenne mensuelle du mois le plus humide (septembre) : 305 mm ; moyenne mensuelle du mois le plus (décembre) : 6 mm.

18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Les rivières Goboumo et Yobé sont les deux principaux cours d'eau permanents de la région de Bayanga et les forêts inondables constituent des zones de captage des sédiments.

Tous les services énumérés ici font bel et bien partie de ceux qui sont rendus par le site à la population : à savoir la maîtrise des crues, la reconstruction de la nappe souterraine, la rétention et l'exportation des sédiments et matières nutritives, l'épuration de l'eau, la modification de changement climatique, le maintien de la qualité de l'eau.

Cette zone humide a été choisie pour son importance hydrologique ; il joue un rôle essentiel dans la maîtrise des crues ou la prévention des inondations.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va
 • Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Zones humides de types continentales : Rivières et cours d'eau permanents + rivières et cours d'eau saisonniers et irréguliers + forêts périodiquement inondées : D, K, M, P, R, Tp et Ts.

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

- Zones humides de types continentales : Rivières et cours d'eau permanents + rivières et cours d'eau saisonniers et irréguliers + forêts périodiquement inondées : M, R, Tp, Ts et Xf

20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

Les principaux milieux du site Ramsar sont :

➤ **Forêt périodiquement inondée :**

En bordure immédiate du cours d'eau, ce type de forêt est dominé par *Raphia sp.* et *Ficus sp.*, deux genres dont l'abondance diminue à mesure de l'éloignement du cours d'eau. Les espèces dominantes sont alors :

Guibourtia demeusel(Bubinga), *Uapaca guineensis*(Rikio), *Mitragyna stipulosa* (Abura), *Mitragyna ciliata* (Bahia), *Carapa procera* (Pessi), *Copaifera mildbraedii*(Etimoé), *Alstonia congensis*, *Alstonia boonei*(Emien), *Calamus deerratus*, *Lophira alata*(Azobe), *Pterocarpus soyauxii*(Padouk) et *Xylopia aethiopica* (Zangué)

➤ **Forêt de terre ferme :**

Il s'agit d'une forêt semi-caducifoliée à canopée relativement basse (20 m) et discontinue. Présence de très nombreux chablis et de nombreuses espèces de lianes. La composition est la suivante (abondance relative entre parenthèses) :

- Arbres de canopée (dbh > 70 cm – 64 espèces identifiées sur 25 ha)

Familles les plus abondantes : *Meliaceae* (18,3 %), *Sapotaceae* (11 %), *Lecythydaceae* (9,0 %), *Combretaceae* (7,5 %) ; Espèces les plus abondantes : *Petersianthus macrocarpus* (9,0 %), *Entandrophragma cylindricum*(Sapelli) (9.0 %), *Ricinodendron heudelotti* (4.5 %), *Terminalia superba* (Frake) (4.1 %).

- Arbre de l'étage intermédiaire (dbh > 10 cm – 146 espèces identifiées sur 2.5 ha)

Familles les plus abondantes : *Meliaceae* (10.2%), *Euphorbiaceae* (9.5%), *Sapotaceae* (8.8%), *Sterculiaceae* (4.8%) ;

Espèces les plus abondantes : *Staudtia kamerunensis* (Niové) (7.9%), *Garcinia puntata* (Ngalé)(6.7%), *Carapa procera* (Pessi)(4.1%), *Synsepalun stipulatum* (Mossétéké)(3.9%).

De façon plus globale, la comparaison de la composition de sept forêts d'Afrique centrale de l'ouest a montré que le massif de Ngotto présente l'une des plus fortes équitabilités du peuplement végétal ligneux : ainsi, il n'y a pas de famille ou d'espèce fortement dominante- contrairement à certaines forêts du centre Gabon par exemple où une seule famille peut représenter plus de 40% du peuplement végétal. Cette particularité révèle une forêt non climacique dont la forte dynamique se traduit par une importante hétérogénéité de composition et de structure. La composition des forêts de terre ferme est bien connue : elle s'individualise du reste de la forêt dense semi-caducifoliée centrafricaine, d'une part, par la grande rareté des Sterculiaceae et d'autre part, par la grande richesse en Meliaceae (sapelli).

Amphibiens et crustacés

L'ensemble du Complexe, et plus spécialement la rivière Sangha et ses affluents, comportent de nombreux milieux favorables à la présence des amphibiens et crustacés. Néanmoins, nous ne disposons que de peu d'informations sur les différentes espèces présentes car ceux-ci n'ont pas encore fait l'objet d'études spécifiques dans la région.

21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Le Complexe de Dzanga-Sangha fait partie de l'écorégion forestière du nord-ouest du bassin du Congo. La forêt y est de type ombrophile, encore appelée forêt dense humide-sempervirente.

La végétation est composée de forêt primaire (secteur Ndoki du Parc) et secondaire (zones d'exploitation forestière, anciennes et modernes). Les principaux types de forêt comprennent des forêts sempervirentes et semi décidues, y compris la forêt à *Terminalia superba* (Limba), celle à *Gilbertiodendron dewevrei*, des marais de *raphia hookeri*, des forêts inondées à *Uapaca* et des clairières ("bais").

Les arbres de grande valeur pour l'exploitation forestière comprennent les « acajous » africains de la famille *Meliaceae* du genre *Entandrophragma* (Sipo, Sapelli). Il s'agit d'une flore remarquable parce qu'on y rencontre des espèces rares qui sont d'une grande valeur pour l'exploitation forestière caractérisée par le texture du sol qui contient une forte teneur en sable.

De façon plus globale, la comparaison de la composition de sept forêts d'Afrique centrale de l'ouest a montré que le massif de Ngotto présente l'une des plus fortes équitabilités du peuplement végétal ligneux : ainsi, il n'y a pas de famille ou d'espèce fortement dominante- contrairement à certaines forêts du centre Gabon par exemple où une seule famille peut représenter plus de 40% du peuplement végétal. Cette particularité révèle une forêt non climatique dont la forte dynamique se traduit par une importante hétérogénéité de composition et de structure.

La localisation géographique de la forêt de Bayanga (zone de contact entre la grand bloc forestier d'Afrique centrale et la zone de savane) et des facteurs mésologiques plus locaux tels que la texture du sol (forte teneur en sable entraînant un manque de stabilité des ligneux) pourraient être à l'origine du caractère dynamique de cette forêt.

22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La forêt de Dzanga Sangha revêt une grande importance en Afrique Centrale ; elle renferme une forte densité d'espèces dont les plus connues sont : l'éléphant, le gorille de plaine, le chimpanzé, le bongo, des centaines d'espèces d'oiseaux et probablement des milliers d'insectes et autres micro-organismes comme les champignons et les bactéries. L'accès des animaux à des habitats non perturbés sur des grandes surfaces fait de la Réserve une zone attractive pour ces animaux exigeants en ce qui concerne la qualité de leurs territoires.

La faune de grands mammifères est très riche et diversifiée : éléphants de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*) ; 16 des 20 espèces de primates que compte la RCA, parmi lesquels le gorille de plaine de l'Ouest (*Gorilla gorilla gorilla*) et le chimpanzé (*Pan troglodytes*) ; 14 espèces d'ongulés ; 14 espèces de carnivores

Les nombreuses études faites par des chercheurs internationaux ont permis d'estimer la densité des gorilles dans le secteur Dzanga du Parc à 1,6 individus/km² (en 1996-1997), et celle des éléphants à 3,18 individus/km² (Blom, 1999), ces densités étant parmi les plus élevées pour le bassin du Congo.

Citons encore la présence du Bongo (*Tragelaphus euryceros*) dont la densité dans le secteur Dzanga a été estimée à 30 individus aux 100 kilomètres carrés, avec des territoires allant de 20 à 50 kilomètres carrés par groupe d'une douzaine d'animaux.

Avifaune

La liste des oiseaux, établie depuis 1990, comporte à ce jour 379 espèces appartenant à environ 66 familles. Il s'agit d'espèces des différents milieux existants dans la Réserve : forêts (190 espèces), savanes, bords de rivières, etc. On y trouve une espèce endémique, le rouge gorge de forêt (*Stiphornis sanghensis*).

La dominance de milieux fermés ne facilite pas la vision d'espèces d'oiseaux et l'observation habituelle des visiteurs du parc se limite en général à quelques espèces entraperçues ou entendues. On peut toutefois espérer de bonnes observations au niveau des milieux ouverts comme les salines, les bancs de sable en saison sèche et autres milieux ouverts.

Ressources halieutiques

Parmi les espèces les plus connues figurent le Capitaine (*Lates niloticus*) et le Mbinga (*Hydrocynus goliath*). Ce dernier, aux dents acérées, est le poisson prédateur le plus puissant de la rivière et peut mesurer plus d'un mètre et peser trente kilogrammes.

Très intéressants de par leurs particularités physiologiques, les poissons communément regroupés sous le terme de poissons électriques, rassemblent des espèces de la famille des Malapteruridae (*Mormyridae*).

Insectes (Lépidoptères)

Dans la région de Dzanga-Sangha, 316 espèces de papillons, appartenant à 10 familles ont été inventoriées. Les espèces les plus fréquemment observées sont les *Euphaedra* et les petits *Cymothoe* rouges. Les deux plus grandes espèces de papillon diurnes africains sont également remarquables: *Drurya antimachus* et *Drurya zalmoxis*.

La liste des papillons de Dzanga-Sangha a été publiée par Andrew J. Noss dans la revue *Metamorphosis*, de Juin 1998.

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Jadis, la rivière Sangha constituait un axe de communication privilégiée par les localités riveraines, avant l'implantation de la Société d'Exploitation Forestière Slovenia Bois dans les années 70, en raison du faible développement du réseau routier dans la région et en l'absence de moyen de transport.

Le site concerné constitue une ressource importante de poissons, de produits ligneux et non ligneux.

Outre les zones humides d'importance internationale, le site du parc National de Dzanga-Ndoki présente un potentiel touristique avéré dans le Sud –Ouest de la RCA.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

Domaine public de l'Etat : Aire protégée créé par Decret Présidentiel n°96-305 du 15 novembre 1996.

b) dans la région voisine :

Procédure de classement comme aire de protection en cours.

Domaine public appartenant à l'Etat (loi n°63.441 du 09 janvier 1964 Relative au Domaine National)

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

- Un certain nombre de villages installés sur les rives de la Sangha. Il s'agit de Babongo, Kossampoula, Bélamboké, Monassao, Yobé, Bayanga, Londjombo et NDakan, y compris quelques campements de riverains. Les activités principales sont la pêche (pour autoconsommation de l'excédant dans les villages du bassin versant), la chasse safari, le tourisme, l'exploitation forestière, l'exploitation du diamant et les cultures vivrières (manioc, maïs, café) ;
- Activité de pêche sur les rivières Sangha, Yobé et Goboumo par les habitants des villages du bassin versant ; établissement de campements itinérants sur les berges ; commercialisation des produits de la pêche dans les villages du bassin versant ;
- Récolte de produits ligneux (feuilles de raphia pour confection de toiture) et non ligneux (larves de coléoptères, chenilles, vin de palme, feuilles, etc...) dans la zone de forêt inondable (essentiellement en bordure immédiate du cours d'eau) ;
- Pression de chasse, particulièrement forte sur la limite ouest de la zone de conservation et probablement le long des deux rivières (notamment à proximité des villages riverains).
- Les études scientifiques menées dans le cadre du projet Dzanga-Sangha, depuis 1988 par des équipes comprenant des experts nationaux et internationaux souvent associés aux étudiants nationaux

b) dans la région voisine/le bassin versant :

- Une trentaine de villages, dont les plus importants ont une population d'environ 2000 habitants
 - Deux concessions en cours d'exploitation (Sociétés SBB et SESAM). Les forêts inondables situés aussi bien à l'intérieur des concessions que du site Ramsar sont difficilement exploitables en raison des contraintes logistiques ;
 - Le long de la Sangha, on peut trouver les localités citées plus haut ;
 - Cultures vivrières à proximité de ces villages : manioc, maïs et également café récolté en début d'années et vendu à des collecteurs ;
 - Une concession est en cessation d'activité ; il s'agit de SESAM ;
 - Chantiers diamantifères artisanaux sur certains affluents comme Yobé et à Sengué.
-

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

Toutefois, le lit de ce cours d'eau semble menacé d'ensablement dû aux activités minières plus en amont. Les coins profonds du cours d'eau où les poissons se réfugient en saison sèche deviennent rares. Cette situation bouleverse le régime fluvial et déstabilise le mode de vie des ressources aquatiques existantes.

Forte pression de chasse centrée sur les primates et les artiodactyles (suidae, Bovidae (cf. Dethier, 1996). Le suivi des populations des primates montre que la pression de la chasse entraîne une modification de la structure du peuplement avec réduction générale des abondances et parfois disparition des espèces.

- Jusque 2001, la Sangha fut navigable durant les mois de crue (jusqu'à Salo, à 50 km au nord de Bayanga), ce qui permettait de rejoindre Brazzaville. L'activité de transport fluvial a été abandonnée et la rivière s'est ensablée suite à l'arrêt des travaux de dragage

b) dans la région voisine :

- Forte pression de chasse avec commercialisation de la viande vers les grands centres urbains. Les pygmées Aka sont généralement recrutés comme chasseurs ou pisteurs. Leurs prises sont échangées contre diverses marchandises (sels, cigarettes, habits).
- Dans un passé récent, exploitation forestière centrée sur le sapelli (*entandrophragma cylindricum*), son impact sur la structure et la composition de la forêt est limité en raison du faible taux d'exploitation (environ 1-2 pieds/ha). Cependant, la création des pistes d'exploitation favorise la pénétration des chasseurs à l'intérieur de la forêt. Les ouvriers des sociétés forestières exercent eux-mêmes une importante activité de chasse ;
- Chantiers diamantifères à Sengué: impacts localisés au nord de la Réserve Spéciale, mais dont les activités peuvent avoir des influences négatives sur les zones humides (modification du lit des rivières, dégradation des berges) ;
- Feu : en raison du caractère semi-caducifolié au nord du site, aux confins de la savane anthropique de Beya.

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;

En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

- Domaine public appartenant à l'Etat (loi n°63.441 du 09 janvier 1964 Relative au Domaine National). Les textes concernés sont, à ce jour, les suivants :

Loi N° 90.017 du 29 décembre 1990 portant création d'un Parc National dans la Préfecture de la Sangha-Mbaéré.

Loi N° 90.018 du 29 décembre 1990 portant création d'une Réserve Spéciale de Forêt Dense Dzanga-Sangha

Arrêté N° 008 du 25 mars 1992 portant règlement intérieur du Parc National de Dzanga-Ndoki

Arrêté N° 009 du 25 mars 1992 portant modification du Règlement Intérieur du Parc National Dzanga-Ndoki

Arrêté N° 007 du 25 mars 1992 portant règlement intérieur de la Réserve Spéciale de Forêt Dense Dzanga-Sangha

Arrêté N° 179 du 22 avril 2002, portant redéfinition de la bande culturelle

Arrêté N° 057 du 10 décembre 2004, fixant les limites et vocations de la Zone de Chasse Communautaire

Arrêté N° 056 du 10 décembre 2004, portant création du Comité Technique de Pilotage du PDS

Arrêté du 10 décembre 2004 portant Organisation du Projet Dzanga-Sangha

- L'ensemble du site est inclus dans la zone d'intervention du projet de Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha.
- La zone de conservation du projet Dzanga-Sangha environ 3.159.000 ha de forêts de terre ferme et de forêts inondables situées entre les cours d'eau Ndoki et Sangha est incluse dans le site Ramsar. Cette zone fait l'objet d'une intervention permanente de chasse.
- Présence régulière de patrouilles anti-braconnage ;

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ? Oui

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

L'ensemble du site est inclus dans la zone d'intervention du projet dénommé « Réserve spéciale de forêt dense de Dzanga Sangha ».

Ce projet fait partie de la Trinationale c'est-à-dire un projet transfrontalier avec les Républiques sœurs du Cameroun et du Congo. Les 3 pays organisent des patrouilles mixtes pour traquer les braconniers dans le cadre de la trinationale. Il conviendrait pour les 3 pays après la désignation de ces sites dans la Sangha, de les intégrer dans un projet transfrontalier de zones humides.

Classement de la zone en Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha et en Parc National de Dzanga-Ndoki. Le tout fait partie du Complexe d'Aires Protégées du Trinational de la Sangha. (TNS)

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Classement de la zone en Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha et en Parc National de Dzanga-Ndoki. Le tout fait partie du Complexe d'Aires Protégées du Trinational de la Sangha. (TNS)

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Les études scientifiques menées dans le cadre du projet Dzanga-Sangha, depuis 1988, peuvent être regroupées sous quatre thèmes : faune (diversité, structure des peuplements, phénologie), forsterie (inventaire forestier, plan d'aménagement, étude régénération) et socio-économie. Elles ont été réalisées par des équipes comprenant des experts nationaux et internationaux souvent associés aux étudiants nationaux ;

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Le programme de sensibilisation est conduit dans le cadre du projet Dzanga-Sangha dans les localités de Bayanga, Lindjombo Mossapoula, Babongo (notamment dans les écoles) de la zone d'intervention du projet. Le programme de sensibilisation est basé sur la protection de l'environnement, notamment sur la conservation de la biodiversité à savoir, les espèces animales intégralement et partiellement protégées et sur le programme de la lutte antibraconnage mené autour du parc

31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

- Le site est situé dans la réserve de spéciale de forêt dense de Dzanga Sangha et du Parc National Dzanga Ndoki. Des infrastructures d'accueil touristiques ont été installées dans ces deux aires protégées. Le nombre de visiteurs en 2005 est de 544 ; 1042 en 2006 et 586 en 2007.

- Le massif forestier de Bayanga a été identifié en 1988, comme présentant un intérêt certain pour le tourisme. La rivière Sangha pourrait faire l'objet d'un écotourisme orienté sur l'observation des oiseaux et des primates. Aussi, la saline de Dzanga constitue un site potentiel pour l'observation en toutes saisons des éléphants et des grands singes (Gorilles et chimpanzés) et bien d'autres espèces animales de valeur. .

32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Région du Sud-Ouest ;

Préfecture de la Sangha Mbaéré
Autorité : Préfet de la Sangha Mbaéré BP 01 Nola (RCA)
Commune de la Yobe Sangha,
Autorité : Maire de la commune.

Ministère des eaux, Forêts, Chasse, Pêche et de l'Environnement; Le Ministre BP 830 Bangui
RCA.

Organismes collaborateurs

Institutions publiques nationales

Le Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches (MEFCP) est l'institution publique chargée de la définition et de la conduite de la politique forestière en RCA. Il a aussi la responsabilité du développement et de la gestion des parcs nationaux, des réserves de faune et des zones du domaine de chasse.

Le Compte d'Affectation Spécial de Développement Forestier (CAS/DF), placé sous la tutelle du MEFCPE, a pour mission essentielle la perception des taxes affectées et le financement des programmes en matière de forêts, faune et Environnement.

Institutions internationales

Les organisations actives dans ce domaine sont les organismes d'aide bi- ou multi- latérale, telles que GTZ, UE, AFD, FFEM et BM, et d'autre part les organismes non gouvernementaux, principalement représentés par WWF et WCS. Ces organismes apportent une aide technique et financière considérables aux initiatives de conservation.

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Projet Réserve Spéciale de Dzanga Sangha
BP -Bangui- (République Centrafricaine)
Tél : (236) 75046443 BP 1053
Fax : (236) 61 24 80 ; E-mail : j.madoumi@yhoo.fr

34. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

- **IUCN. 1996:** Red list of threatened animals. IUCN:
- **ICBP. 1985:** Threatened birds of Africa and related islands. ICBP/IUCN.
- **Colyn M. 1994:** Mission d'Expertise Zoologique
- **Haldik A 1994** Valorisation des produits de la forêt dense autres que le bois d'œuvre
- **Pain-Orcet, M 1995 :** Mission d'appui à l'élaboration d'une cartographie pour un plan d'aménagement
- **Besse, F 1994 :** Mission agroforesterie

- **De Garine 1996** : Volet agroforesterie
- **A.A. Green & R.W. Carroll 1991**: The avifauna of Dzanga-Ndoki National Park and Dzanga-Sangha Rainforest Reserve, Central African Republic. *Malimbus*, 13:49-66
- **BirdLife International 2008. Falco naumanni**. In: IUCN 2009. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2009.1. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 04 September 2009.
- **BirdLife International 2008. Bradypterus grandis**. In: IUCN 2009. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2009.1. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 04 September 2009
- **Y. BOULVERT** (Directeur de Recherches de l'ORSTOM): Carte Oro-Hydrographique de la République Centrafricaine (feuille Ouest – Feuille Est) à 1 : 1.000.000, Edition de l'ORSTOM, Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération, Collection Notice Explication N° 106, Paris 1987.

Veillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org